



Partage de bien après divorce

Par **Giovannino**, le **09/01/2023** à **09:33**

Bonjour après passage chez le notaire moi et mon ex conjointe elle a voulu bloquer la somme d'argent chez le notaire en sachant que l'acte de divorce a été prononcé, comment je peux réclamer la moitié de mon argent?

Merci de votre réponse

Par **yapasdequoi**, le **09/01/2023** à **09:37**

Bonjour,

Si litige pour le partage, vous devez saisir le tribunal judiciaire.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20851>

Par **Marck.ESP**, le **09/01/2023** à **16:38**

Bienvenue

le notaire qui ne peut réaliser la répartition des biens essaie tout d'abord de mettre les ex-époux d'accord sur une répartition de leur patrimoine, et si ce n'est pas possible il envoie un procès-verbal au tribunal. Le juge peut lui-même statuer sur la répartition si aucun accord n'est trouvé, dans ce cas le notaire applique ensuite la décision du juge